



### Commune du Vicel Règlement graphique du PLUI Est Cotentin (Arrêt - 05 Février 2026)

- Gestion des nuisances et des risques**
- Bande de recul de 0 à 30 ans
  - Bande de recul de 30 à 100 ans
- Prescriptions générales**
- Linéaire commercial
  - Emplacement réservé
  - Périmètre des OAP
  - Servitude de Résidences Principales
  - Périmètres de centralité
  - Zone de retrait spécifique
  - Bande des 100m
  - Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Prescriptions patrimoniales**
- Patrimoine local identitaire à protéger
  - Bâti remarquable à protéger
  - Linéaire bâti à protéger
  - Ensemble bâti à protéger
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
- Prescriptions naturelles et paysagères**
- Espaces Boisés Classés
  - Espaces Verts Paysagers à protéger
  - Patrimoine naturel à préserver
  - Linéaires bocagers à préserver
  - Linéaires paysagers à préserver
  - Zones humides avérées
  - Mares à protéger

- Cadastre**
- Parcelles
- Bâti**
- bâti dur
  - bâti léger

- Zonage PLUI Est - Arrêt**
- UAa - Tissu urbain traditionnel de type centre-bourg (centres anciens denses) présentant une mixité fonctionnelle
  - UAb - Tissu urbain présentant une morphologie proche du tissu urbain traditionnel regroupant des constructions plus récentes (densité moyenne)
  - UAc / UAcs - Tissu urbain traditionnel des hameaux
  - UB - Tissu pavillonnaire (densité faible) sans mixité fonctionnelle
  - UD - Zone spécifique au Ministère des Armées
  - UE - Zone urbaine regroupant les équipements publics (cimetières, écoles, terrains de sport, administrations)
  - UL - Zone urbaine de loisirs (PRL, campings, skate-park, terrains pétanque, ...)
  - Unc - Zone urbaine non constructible
  - UXp - Zone urbaine regroupant les activités portuaires
  - UX - Zone urbaine regroupant les activités économiques
  - UY - Zone spécifique à l'aéroport de Cherbourg-Manche (civil)
  - 1AUJ / 2AUJ - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat
  - 1AUB / 2AUB - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat pavillonnaire
  - 1AUX - Zone à urbaniser à vocation dominante économique
  - 1AJE - Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipement
  - A - Zone agricole générale
  - N - Zone naturelle générale
  - Nc - Zone naturelle regroupant les carrières
  - Ni - Zone naturelle isolée spécifique au Ministère des Armées
  - Ne - Zone naturelle regroupant les équipements / STECAL
  - Nj - Zone naturelle accueillant des jardins partagés/familiaux
  - Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
  - Nm - Zone naturelle à vocation d'autres loisirs
  - Npv - Zone naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
  - Nr - Zone dédiée aux espaces naturels remarquables
  - Nx - Zone naturelle accueillant des activités économiques (artisans, commerces etc.) / STECAL

